

frais d'écologie 2024-2025

rythmique – solfège – mouvement

rythmique parents – enfants	620.-
initiation rythmique-solfège 1 et 2	500.-
rythmique-solfège 1 à 5	500.-
rythmique-solfège 1 à 5 pour les grand-e-s	500.-
rythmique-solfège 4 et 5 instrumental	620.-
rythmique-solfège secondaire 1 à 2	620.-
rythmique-solfège et découverte du piano	930.-

piano

piano individuel – forfaits (plus d'infos)

forfait A piano cycle d'initiation et 1er cycle	1'830.-
instrument seul 1er cycle	1'830.-
forfait B piano 2e cycle	2'010.-
instrument seul 2e cycle	2'010.-

cursus piano +

forfait C cursus standard plus 1er cycle	2'100.-
forfait C cursus standard plus 2ème cycle	2'230.-
forfait D piano intensif 1er cycle	2'500.-
forfait E piano intensif 2e cycle	2'680.-

graine de pianiste	1290.-
---------------------------	--------

piano impro collectif

forfait piano cycle d'initiation et 1er cycle	1650.-
---	--------

cours post certificat	1450.-
------------------------------	--------

cursus precollege

cursus préprofessionnel musique et mouvement	2'425.-
cursus precollege piano	2'425.-

autres cours / cours complémentaires

graines de groove	620.-
expression danse	620.-
chœur enfants – chœur d'ados	330.-
atelier rap	620.-
harmonie pratique	930.-
lecture au piano	930.-
improvisation instrumentale (cursus libre)	930.-
chanter en s'accompagnant au piano (cursus libre)	930.-
joue en groupe la musique que tu aimes	930.-
musiques électroniques actuelles	930.-
percussion	930.-

ateliers créativité (cursus libre)	620.-
------------------------------------	-------

cours adultes et seniors

rythmique seniors	690.-
solfège-mouvement adultes et seniors	690.-
rythmique à mon tempo	690.-
chorale adultes et seniors	380.-
piano improvisation collectif seniors	1500.-
rythmique et Parkinson	690.-

formations continues pour rythmicien-ne-s

formations postgrades

rythmique jaques-dalcroze et santé	900.- (présentiel) 600.- (en ligne)
la rythmique jaques-dalcroze au service des seniors	600.- (en ligne)
rythmique jaques-dalcroze et intégration	600.- (en ligne)

ateliers ponctuels

improvisation au piano pour musiciens et rythmiciciens	390.-
écouter autrement : le répertoire par l'improvisation	390.-

formation post-cas pour les détenteurs d'un CAS, d'une licence, d'un Bachelor ou d'un Master

CHF 150.-/journée simple
CHF 225.- /session de 2 jours

Un montant forfaitaire est perçu pour le matériel pédagogique.

engagement, annulation

L'annulation de l'inscription est possible jusqu'au 31 août sans frais. Les annulations doivent être signifiées par *courrier ou courriel* au secrétariat et non auprès des professeur-e-s. Toute annulation intervenant entre le 1er et le 30 septembre inclus entraîne la facturation d'un dédit :

1. Pour les cours collectifs : CHF 100.-
2. Pour les forfaits et cours instrumentaux piano individuel et PIC : CHF 250.-

Toute annulation intervenant au-delà du 30 septembre entraîne la facturation des écolages dans leur totalité.

majoration

Une majoration de 10% des écolages s'applique pour les élèves résidant hors du Canton de Genève à partir de la rentrée 2024-2025. Cette majoration s'applique également aux personnes imposables dans le Canton et est appliquée dans les onze écoles de la Confédération genevoise des écoles de musique (CEGM). Elle ne concerne pas les cours d'instrument de musique pris en charge par le Canton dans le cadre des options suivies au Collège, à l'Ecole de culture générale ou en formation de maturité spécialisée (musique, théâtre).

réduction (aide financière)

Depuis la rentrée 2024-2025, le Canton prend en charge un montant allant de 25% à 90% des frais d'écolage selon le niveau de revenu déterminant du groupe familial (RDU). Cette exonération est valable pour tous les contribuables qui travaillent dans le Canton.

Consultez le site internet de l'Etat de Genève

Les formulaires de demande d'exonération doivent être transmis au service écoles et sport, art, citoyenneté, au moment de l'inscription, mais **au plus tard 2 mois après la date du premier cours donné à l'élève chaque année**. Au-delà de ce délai, la demande n'est pas prise en compte.

réduction de famille

Les enfants d'une même famille, inscrits dans les classes de l'une des trois écoles (institut Jaques-Dalcroze, Conservatoire de Musique de Genève et Conservatoire Populaire de Musique, Danse et Théâtre) peuvent bénéficier des conditions préférentielles suivantes : -15% dès 2 enfants mineurs et 5% par enfant mineur supplémentaire (20% pour 3 enfants, 25% pour 4 enfants, etc.).

nb : les élèves inscrits en « option musique » au collège et les élèves de plus de 18 ans révolus au 31 juillet de l'année en cours ne seront pas pris en considération pour le calcul des réductions de famille.